

SYNTHESE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 27/06/2024 à 20h30

Présents : MM. RESTIF Vincent – MAUNIER Alain – BLU Daniel – CADOT Cynthia - Eliane GUYON - TOUPLAIN Bruno - TUSSEAU Dominique – MOUNIER Dominique – ROUEIL Laëtita – Florent CROSNIER ;

Absente : Rose-Marie MARCINIAK

Excusé(e)s : MM. LUCIEN Jessicka – JULIEN Pascale – TOURTIER Anthony – CHRETIEN Franck

Pouvoir :

Secrétaire : M. Dominique TUSSEAU

Date de convocation et d'affichage :

21/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR

1. Approbation PV du 30/05/2024
2. CCPC : Point d'étape à la ZAN – Dispositif habitat – Début travaux d'extension du CAI avant les congés
3. ZAN : Bilan triennal de l'artificialisation : 1 critère pour : consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) exprimée en HA
4. Finances : tarifs communaux 2025
5. Passeport du civisme : Subvention refuge de l'arche
6. Maintenance et entretien panneaux photovoltaïques : Devis Amisun et IEL
7. Dossier limite de propriété Chabrun : Selon les informations du notaire
8. Questions diverses et imprévues

1. Approbation PV du 30/05/2024

Le PV du 30/05/2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC :

Point d'étape de la ZAN

M. le maire informe que la ZAN est liée à d'autres plans de développement SRADET au niveau régional et SCOT au niveau territorial- Zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Moins les territoires sont densifiés et plus d'effort seront demandés pour ne pas artificialiser. Les élus ne comprennent pas que les zones denses seront autorisées à plus se densifier alors que les zones rurales seront restreintes.

Dispositif habitat

Aide Mixte (publique/privé)

26 € /habitant pour des bâtiments publics soit 18 590 € pour Pommerieux : inscrit chaudière espace enfance et ou commerce.

Dossier à déposer avant le 31/12/2025.

Début travaux d'extension du CAI avant les congés

Les fondations sont réalisées. Le bâtiment sera en bois et paille.

Par courrier du 08/04/2024, la Préfecture informait que la loi climat et résilience du 22/08/2021 a accentué la démarche de la sobriété foncière engagée par les collectivités depuis plusieurs années, en fixant un objectif d'absence d'artificialisation nette en 2050.

Pour évaluer le rythme de la trajectoire vers cet objectif à long terme, un dispositif national et local a été mis en place.

La loi climat prévoit ainsi qu'un rapport de suivi de l'artificialisation soit mis en œuvre au moins tous les 3 ans. Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur soit pour le 22/08/2024 et doit être présenté et débattu au conseil municipal, faire l'objet de mesures de publicité (affichage papier ou électronique) ainsi que délibéré.

Il est ensuite transmis au conseil régional et départemental, au président de l'EPCI ainsi qu'aux observatoires de l'habitat et du foncier.

Le rapport est composé a minima de 4 indicateurs suivants :

- 1- La consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) exprimés en hectares
- 2- Le solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées selon la nomenclature
- 3- Les surfaces dont les sols ont été rendus imperméables
- 4- L'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF et de lutte contre l'artificialisation, fixés dans le document de planification et d'urbanisme.

Pour le rapport 2024, il est demandé de répondre au moins au 1^{er} critère pour lesquelles les données sont accessibles sur le portail de l'artificialisation des sols et via l'outil numérique « mon diagnostic artificialisation ».

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2231-1 ;

Vu la loi climat et résilience du 22 août 2021 engageant une accélération de la démarche sobriété par les collectivités et fixant un objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 ;

Considérant que la loi climat et résilience prévoit l'élaboration d'un rapport de suivi de l'artificialisation tous les trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, la première production du rapport intervenant donc avant le 22 août 2024 ;

Considérant que ce bilan est présenté en conseil municipal et doit faire l'objet d'un débat, de mesures de publicité ainsi que d'une délibération ;

M. Vincent Restif présente le bilan triennal de l'artificialisation établi par la DDT (issu de mondiagartif)

Il est établi que le bilan de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la période 2011-2022 est de 13 ha réparti comme suit :

- pour l'habitat : 7.1 ha
- pour l'activité : 0.2 ha
- pour le mixte : 4.5 ha
- pour les routes : 0.9 ha

L'artificialisation en majorité en 2013 correspond au Lotissement des Lilas, en 2021 : la construction dans la zone de la Chesnaie de SICAREV COOP ainsi que la réalisation de l'aménagement de l'entrée de bourg route de Craon.

La commune peut artificialiser jusqu'à 6,5 HA de 2020 à 2030.

M. Bruno Touplain demande comment ça se passerait s'il y avait un projet privé de grande ampleur, qui prendrait une grande partie de la surface à artificialiser ? Le maire informe qu'au moins 1 HA est réservé à la commune (pour lotissement par exemple)

Il informe que les voies douces ne sont pas comptabilisées dans l'artificialisation.

Le conseil municipal après débat sur le rapport :

- valide le bilan tel que présenté

4. Finances : tarifs communaux 2025

M. le maire expose les tarifs étudiés et proposés par la commission finances.

➤ Tarifs périscolaires : Restauration scolaire et accueil périscolaire – Délibération N°2024-06-02

Accueil périscolaire

Horaires d'accueil de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18H30

↳ Pour les enfants présents moins d'une heure

| Quotient familial | Tarifs 2022/2023 | Tarifs 2023/2024 | Tarifs 2024/2025 |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| <572 € | 1,10 € | 1,15 € | 1,20 € |
| 572 € à 829 € | 1,14 € | 1.19 € | 1,24 € |
| 830 à 957 € | 1,18 € | 1.23 € | 1,28 € |
| 958 à 1 229 € | 1,22 € | 1,27 € | 1,32 € |
| 1230 € et plus | 1,26 € | 1,32 € | 1,37 € |

↳ Pour les enfants présents plus d'une heure

| Quotient familial | Tarifs 2022/2023 | Tarifs 2023/2024 | Tarifs 2024/2025 |
|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| <572 € | 1,90 € | 2 € | 2,05 € |
| 572 € à 829 € | 1,97 € | 2,08 € | 2,13 € |
| 830 à 957 € | 2,04 € | 2,16 € | 2,20 € |
| 958 à 1 229 € | 2,11 € | 2,24 € | 2,28 € |
| 1230 € et plus | 2,18 € | 2,31 € | 2,35 € |

• **Dépassement horaires : 3 €/ la ½ heure**

M. le maire précise que l'augmentation correspond à 14 € par enfant et par an pour le quotient médian.

Tarif pour les enfants prenant le petit car

• Participation forfaitaire de **23 €** enfant et par an.

Information :

• Petit déjeuner proposé aux enfants depuis début 2022

Tarif restaurant scolaire

Les repas sont achetés à la ville de CRAON au prix de 3,55 € et réalisés par la cuisine centrale Girande. Ils sont actuellement facturés aux familles 4,10 €.

La commission propose de fixer le tarif à **4,20 €** par repas pour septembre 2024 étant donné que la ville de Craon n'a pas encore délibéré sur la fourniture des repas aux communes pour 2025.

Inciter Craon à décider des tarifs avant la rentrée de septembre : plus cohérent

Moins de repas mais un peu moins de déficit entre 2022 à 2023. Une moyenne de 50 enfants prennent leur repas. M. le maire informe que les effectifs sont en baisse pour la rentrée. L'augmentation correspond à 14 €/enfant/an.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les tarifs périscolaires tels qu'ils ont été proposés à partir du 1^{er} septembre 2024.

➤ Tarifs location salles, extérieur espace enfance, mobiliers 2025– Délibération N° 2024-06-03

La commission propose un cap 2020-2026 avec une augmentation de 2% par an sauf pour le chauffage.

Location restaurant scolaire

| RESTAURANT SCOLAIRE loué uniquement aux habitants de la commune | TARIFS | ARRHES | CAUTION |
|--|--------|------------|------------|
| Vin d'honneur | 53 € | ////////// | ////////// |
| Repas de famille (8h - 2 h) | 128 € | 50 % | 300 € |
| WEEK-END /ST SYLVESTRE / 2 JOURS | 192 € | | |
| Supplément chauffage par jour (15/10 au 15/04 environ) | 45 € | ////////// | ////////// |
| Chauffage 2 jours | 66 € | | |
| CAUTION | 300 € | | |

Location salle O GRE DES LOISIRS

Pas de chauffage imposé et nombre de jetons limité pour la grande salle

Gratuit pour toutes les manifestations organisées par les associations communales, fête des voisins et vin d'honneur après sépulture.

Pour les demandes d'habitants concernant des activités festives courtes, le tarif vin d'honneur sera appliqué.

Gratuit pour les associations, collectivités etc... hors commune, (hors festivité et activité lucrative) sauf chauffage

| LOCATION DES SALLES O GRE DES LOISIRS | TARIFS applicable aux HABITANTS de la Commune 1jour | Tarifs habitants 2 jours | TARIFS applicable aux personnes extérieures de la commune | Tarifs hors commune 2 jours |
|---|---|--------------------------------|---|-----------------------------------|
| Grande salle | 155€ | 234 € | 178 € | 270 € |
| Vin d'honneur (pas de supplément chauffage) | 72 € | | 119 € | |
| Chauffage grande salle | 55 € | 80 € | 55 € | 80 € |
| Office/Cuisine | 24 € | 36 € | 60 € | 91 € |
| Petite salle | 96 € | 143 € | 119 € | 178 € |
| Vin d'honneur (pas de chauffage supplémentaire) | 36 € | | 60 € | |
| Chauffage petite salle | 15 € | 25 € | 15 € | 25 € |
| Ensemble (GS + PS + Office/cuisine) | 238 € | 356 € | 357 € | 535 € |
| Supplément chauffage pour l'ensemble du complexe | 70 € | 105 € | 70 € | 105 € |
| Podium pour la grande salle 32 m ² (16 modules de 1 x2 m ²) | 25 € | | | |
| TARIF ST SYLVESTRE | Tarif 2 jours | | | |
| Caution | 500 € | | | |
| Arrhes de la location | 50 % | | | |

Tarif espace extérieur « O Com 3 Pom » :

22 € la journée pour les particuliers, gratuit pour les associations communales ou fête des voisins.

Location foyer des jeunes

Location uniquement à la St Sylvestre aux adhérents du foyer des jeunes : **110 €**

Locations mobilières

- TARIFS TABLES ET BANCS : 1,40 € du ML + bancs gratuits ou chaises

- CHAISES SEULES : 0,35 € /chaise marron pliante
- TARIFS BANC SEUL : 0,35 € du ML
- LOCATION PARQUET :
 Jusqu'à 100 m² : 100 €
 Supérieur à 100 m² : 150 €

M. Mounier Dominique informe que ces éléments sont parfois livrés. Il conviendrait d'établir un tarif de livraison dans ce cas. M. Restif informe que la livraison est faite pour ceux qui ne peuvent venir les retirer en journée. M. Restif demandera à M. Facchetti, responsable du service technique quelle est la meilleure organisation pour leur service.

LOCATION PODIUM : Gratuit pour les associations communales et la CC Pays de Craon, Nulle Part Ailleurs, CIAS

- Hors commune : Ecoles, associations, collectivités : **50 €**
-

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les tarifs de location pour 2025 tels qu'ils ont été proposés.

➤ Tarifs funéraires : concessions, caverne, plaque, jardin du souvenir- Délibération N°2024-06-04

| Prestations | | Tarifs 2019 | Proposition tarifs 2025 |
|---|--------|-------------|-------------------------|
| Concession tombes | 15 ans | 45 € | 50 € |
| | 30 ans | 81 € | 100 € |
| Concession Cavurnes | 15 ans | 25 € | 25 € |
| | 30 ans | 42 € | 50 € |
| Vente cavurnes | | 250 € | 250 € |
| Vente plaques pour colonne jardin du souvenir | | 50 € | 50 € |

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vote les tarifs funéraires tels qu'ils ont été proposés à partir de 2025.

5. Passeport du civisme : Subvention refuge de l'arche- Délibération N°2024-06-05

M. le maire expose :

Les actions individuelles ou collectives réalisées par les enfants dans le cadre du passeport du civisme sont validées par les ambassadeurs par l'apposition d'un tampon sur le passeport de chaque enfant. Il est proposé, en fin d'année scolaire, plutôt que de remettre un diplôme ou une médaille aux enfants, de valoriser leur participation par le versement d'un montant de 1€ par

action réalisée, à une association. Il est proposé de reverser le montant total à l'association Refuge de l'Arche à Château-Gontier.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Accepte le principe de reversement d'un euro par action réalisée par les élèves de Pommerieux,
Autorise le maire à reverser le montant total soit 100 € à l'association Refuge de l'Arche suivant le nombre d'actions réalisées par les élèves de cours moyen sur l'année scolaire 2023-2024.

Une élève a proposé de reverser une autre année vers une association pour le handicap.

| |
|--|
| 6. Maintenance et entretien panneaux photovoltaïques : Devis Amisun et IEL- Délibération N°2024-06-06 |
|--|

M. le maire informe que le contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques arrive à échéance avec IEL et il propose d'examiner 2 devis pour la maintenance et l'entretien des panneaux photovoltaïques : Restaurant scolaire, Atelier, Anciens vestiaires. La sté Innowatt n'a pas répondu à notre demande.

| PRESTATAIRES | Maintenance | Entretien | TOTAL |
|--|--|---|--------|
| Devis Amisun Monflours | 3 sites 480 HT Vérification de l'état général du champ PV, câbles, connexions, coffrets, protections, parafoudre, onduleurs, terre Contrôle des points chauds avec la caméra thermographique FLIRE 8 (Coffrets AC/DC, Onduleurs + Rapport Resserage des connexions dans les coffrets électriques Nettoyage des grilles de ventilations onduleurs – Contrôle du productible (Tension/courant) Constitution d'un rapport d'intervention de l'installation- Fourniture éventuelle d'un devis de réparation préventive | 3 sites 510 H.T Nettoyage des modules à l'eau deminéralisée avec le système Aquaclean Mettre à dispo arrivée d'eau et accès dégagé de 4 mètres devant et sur les côtés de l'installation pour accès toiture | 990 HT |
| Devis IEL ST BRIEUC 22 Engagement de 3 ans renouvelé par tacite reconduction par période de 2 ans. | Contrat premium 1035 H.T Déplacement 300 HT Soit 1335 H.T pour le site groupe scolaire Fonctionnement des onduleurs, Mesure des tensions et des courants d'entrée des strings Vérification de la protection découplage Contrôle des connexions, vérification des mises à la terre Contrôle par thermographie des | Pas de chiffrage | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | coffrets et armoires électriques Resserrage des borniers Contrôle visuel des disjoncteurs et parafoudres Dépoussiérage des armoires électriques et des onduleurs Vérification de la propreté de la toiture Conformité de l'installation vis-à-vis des normes en vigueur Rapport de contrôle Contrôle annuel de l'installation thermographie infrarouge non compris Surveillance à distance de l'installation une fois par jour Mise à disposition d'un espace internet pour suivre la production en direct + historique Engagement d'intervention en 2 jours ouvrés Astreinte 7/7 (week-end et jours fériés) N'inclus pas le contrôle du poste de livraison du client | | |
|--|--|--|--|

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité accepte le devis AMISUN pour un montant de 990 € H.T pour la maintenance et l'entretien des panneaux photovoltaïque.

7. Dossier limite de propriété de M. Chabrun : Selon les informations du notaire

Après rencontre avec le notaire, et vu les informations recueillies, M. Daniel BLU, adjoint au maire, et afin de déterminer exactement la limite de parcelle appartenant à M. Chabrun 2, cité des frênes (parcelle E 913), informe qu'il a demandé un devis au géomètre pour réaliser un bornage.

Conditions de cession de terrain s'il faut céder une partie de terrain à M. CHABRUN:

Tarif : 1 € symbolique

Prise en charge des frais de géomètre : par la commune

Prise en charge des frais de notaire : par le propriétaire

Si le terrain est communal, la commune prendra en charge l'enlèvement de la haie.

Si le terrain lui appartient, l'enlèvement de la haie sera à ses frais.

8. Questions diverses et imprévues

Commerce communal

Comité de pilotage : compte rendu de l'avancée des travaux, 3^{ème} réunion semaine dernière : 9 personnes étaient présentes:

- Définition des besoins : service bar, épicerie, lieu convivial - Surface 120 à 140 m².
- Coût d'une construction neuve 2500 € à 3000 € /m² - Prévoir une pièce évolutive

- Lieu à définir : Sortie de bourg route de Craon – Parking place de l'église ou rénovation foyer des jeunes – Etude à réaliser par un architecte –
- Mise en vente rapide de l'ancien commerce par la communauté de communes
- Prise en charge des loyers : commerce : 167,10 € Logement 509.71 €/mois soit 676.81 € = 5 414,40 € à verser jusqu'à la fin de l'année.

Point voie douce

M. le maire informe que les négociations depuis 1 an ½ sont difficiles avec les différents propriétaires/exploitants – Difficulté des exploitants à voir l'intérêt général du projet. Le maire invite le conseil municipal à visionner les différentes propositions d'échanges entre les propriétaires/exploitants qui semblent intéressantes pour chacun des exploitants : Regroupement de parcelles.

Mme Roueil Laëtitia, conseillère municipale, informe que les propositions d'échange ne sont pas équitables et que suite au refus de certains, les échanges ne peuvent se faire.

Une réunion avec l'ensemble des protagonistes dont Département et SAFER sera organisée en début d'automne.

Compte-rendu Commission communication du 25/06/2024

Sujet de la prochaine gazette : défibrillateur, éclairage public, caravane NPA, animation Terre de Jeux et arrivée de la flamme olympique – Ouverture bar par le comité d'animation - 40 ans de l'APEEP en septembre – opération argent de poche

Quels articles bulletin / gazette ? – Prochaine réunion mardi 24/09

Affaires scolaires

- Compte-rendu conseil d'école

Rentrée 2024/2025 : 58 enfants - 17 en maternelle – Effectif en baisse.

Fermeture du poste d'une institutrice qui prenait en charge une partie d'une classe. Une remplaçante sera affectée pour faire les remplacements sur le secteur de Craon –

Projet d'aménagement de la cour (proposé par l'éducation nationale) et un aménagement d'accès d'une classe vers l'extérieur ; Solde 2600 € de la Caisse des Ecoles. Fête école prévue le 29/06/2025

Inauguration de la fresque prévue le 5/07/2024 – Réflexion à engager sur la sécurité de la rue.

Ressources humaines

Organisation agents périscolaires :

- ↳ Objectif : Diminuer les amplitudes horaires. Adeline remplacerait Jacqueline au restaurant scolaire avec Marie-Hélène.

Permanence Pain

Réception bénévoles le samedi 29/06/2024 à la mairie

Machine à pain : Paiement par carte bancaire impossible pour l'instant le boulanger attend le code de sa banque

Gestion contrat téléphone-internet

Le maire demande si des élus sont intéressés pour gérer le dossier téléphonie/internet avec la secrétaire : Personne ne semble intéressé.

Elections Législatives

Planning permanences envoyé au conseil municipal

Infos voirie :

Cité St Jean arrachage du goudron par LPS – Trou sur la route vers Mée – Châtaigners gênant la circulation des véhicules hauts vers la Touche Eperon.

Dates à retenir :

- Conseils municipaux à 20h30 :05/09- 10/10 -
- 28/06/2024 : TEM /Energies locales
- 29/06/2024 : Foyer des jeunes
- 04/07/2024 : Réunion publique participation citoyenne
- 05/07/2024 : Inauguration de la fresque à l'école
- 9/07/2024 : Commission espaces verts
- 11/07/2024 : Inauguration ombrières de parking à Quelaines
- 16/07/2024 : Tournée d'été NPA à Pommerieux
- 20/07/2024 : Bar Pommerieux
- 26/07/2024 : Pot clôture argent de poche
- 29/08/2024 à 14H : Réunion de pré-rentree
- Plan Paysage Pommerieux reporté en octobre

Levée de séance à 23H15

Le maire,
Vincent RESTIF

Le secrétaire,
Dominique TUSSEAU